

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation  
21/01/2025

Date d'affichage  
21/01/2025

Objet de la délibération

**Présents** : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

**Absents** : M. BORDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, M. BERGERON, M. DEVAUX, Mme GRAS,

Approbation de la convention  
de coordination entre la  
police municipale et les forces  
de sécurité de l'Etat 2025

Madame le Maire explique que la convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat doit être renouvelée.

Elle présente la nouvelle convention établie conformément aux dispositions de l'article L.221 du Code Général des Collectivité Territoriale.

Cette convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de la Police Municipale et détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec les Forces de sécurité de l'Etat.

N° 04/25

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 12 POUR, la convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat 2025.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS

